

Urt, le 01 janvier 2022

## Formation de la sûreté de l'aviation civile

### Objectifs pédagogiques du module 11 2 3 3 CVFM (initiale et continue)

Cette formation est destinée aux personnes qui effectuent l'inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports :

- a) Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles ;
- b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation. ;
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement ;
- d) Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- e) Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- f) Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;
- g) Connaissance des procédures d'intervention d'urgence ;
- h) Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/filtrage utilisés ;
- i) Connaissance des techniques de fouille manuelle ;
- j) Capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante d'un niveau suffisant pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Selon la réglementation européenne et française en vigueur :

UE 2015/1998 du 5 novembre 2015 et arrêté ministériel du 11 septembre 2013 modifié.

La durée de ce module est de 10h30 test exclus ou 07h30 si la formation 11 2 3 10 a été suivie.

Une formation périodique doit être dispensée au moins tous les 5 ans.

#### Prérequis :

Les stagiaires sont inscrits à la formation, par l'employeur, selon leur mission dans le cadre du statut de "fournisseur connu".

Les stagiaires doivent avoir un casier judiciaire n° 3 vierge. Le comportement et la moralité doivent être sans reproches.

Les personnes recrutées pour effectuer des contrôles de sûreté doivent posséder les capacités et aptitudes physiques et mentales requises pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées de manière efficace et doivent être informées de la nature de ces exigences dès le début du processus de recrutement.